

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CAP EXCELLENCE1<sup>ère</sup> séance de l'année 2014

DÉLIBÉRATION N°2014.01.01/89

Attribution d'une subvention au CROSGUA  
(Comité régional olympique et sportif  
de la Guadeloupe) dans le cadre de  
l'organisation de l'édition 2014  
des « Trophées du Sport Guadeloupéen »,  
du 8 au 11 janvier 2014



Vendredi 24 janvier 2014

L'An Deux-Mil Treize, le vendredi 20 décembre, à 8 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé au siège social, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jacques BANGOU, Président de l'Assemblée délibérante, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 17 janvier 2014.

## Présents : 23

M. Jacques BANGOU	Président
Mme Suzelle SEVILLE	2 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Maguy CELIGNY	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Franck PETIT	7 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Dominique BIRAS	8 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPION	9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE	10 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Josiane GATIBELZA	11 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Patrick LERUS	12 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Georges BREDENT	13 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Guy BARBEU	Délégué Communautaire
M. Robert BARBIN	Délégué Communautaire
M. Georges CIDEME	Délégué Communautaire
M. Gérard DESTOUCHES	Délégué Communautaire
Mme Laisely EDOM PARAT	Déléguée Communautaire
Mme Juliana FENGAROL	Déléguée Communautaire
Mme Renée George NABAJOTH DELOUMEAUX	Déléguée Communautaire
M. Serge NIRELEP	Délégué Communautaire
M. Lambert NOMEL	Délégué Communautaire
M. Michel RINÇON	Délégué Communautaire
Mme Betty SALBOT	Déléguée Communautaire
Mme Nadiyah SURVILLE PERAFIDE	Déléguée Communautaire
Mme Eliane VESPASIEN-CLOTILDE	Déléguée Communautaire

## Excusé représenté : 1

Vice-Président :  
M. José GUIOLET, 4<sup>ème</sup> Vice-Président,  
Pouvoir à M. Jacques BANGOU

## Excusés non représentés : 3

Vice-Président :  
M. Eric JALTON (1<sup>er</sup> Vice-Président)  
Délégué Communautaire :  
M. Ary CHALUS  
M. Patrick SELLIN

## Absents non excusés : 13

Vice-Présidents :  
M. Rosan RAUZDUEL (3<sup>ème</sup> Vice-Président)  
M. Fabert MICHELY (6<sup>ème</sup> Vice-Président)  
Délégués communautaires :  
M. Max CELIGNY  
M. Eric CELINAIN  
M. Audry CORNANO  
Mme Marie- Hélène JACOBY KOALY  
M. Maurice LORQUIN  
Mme Annie LOUIS-MARIE  
Mme Alexandrine MOUEZA  
Mme Nathalie PELMONT  
Mme Nadège THEOPHILE  
Mme Francesca VELAYOUDOM FAITHFUL  
Mme Ketty WALPO

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par *Madame Suzelle SEVILLE*.

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;**

- VU** les dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DICTAJ/BRA daté du 1<sup>er</sup> mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU** la délibération du Conseil communautaire de Cap Excellence en date du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU** la délibération n°2013.02.01/363 du Conseil Communautaire du 18 février 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence en application de l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 susvisé;
- VU** la délibération n°2013.04.02/01 du Conseil Communautaire du 5 avril 2013 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU** la demande de subvention d'un montant de 7 500€ adressée le 9 août 2013, à Monsieur le Président de Cap Excellence par le CROSGUA (Comité régional olympique et sportif de la Guadeloupe) pour le financement de l'édition 2014 des Trophées du Sport Guadeloupéen, qui a eu lieu du 8 au 11 janvier 2014;
- VU** le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Communautaire ;

**Considérant** le rapport du Président ;

**Considérant** l'opportunité du point de vue de la valorisation et de l'attractivité du territoire, de participer au financement de l'édition 2014 des Trophées du Sport Guadeloupéen organisée par le CROSGUA (Comité régional olympique et sportif de la Guadeloupe), du 8 au 11 janvier 2014 ;

Après avoir délibéré ;

**DÉCIDE À L'UNANIMITÉ,**

**ARTICLE 1** - D'attribuer une subvention d'un montant de cinq mille euro (5 000,00€) au CROSGUA (Comité régional olympique et sportif de la Guadeloupe) pour le financement de l'édition 2014 des Trophées du Sport Guadeloupéen, qui s'est déroulée du 8 au 11 janvier 2014.

**ARTICLE 2** - D'imputer ces crédits sur le budget principal 2013 de Cap Excellence - Chapitre 65 (*Autres charges de gestion courante*) – Compte 6574 (*Subventions aux associations*).

**ARTICLE 3** - De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération, notamment la signature de la convention afférente.

**ARTICLE 4** – Le Président, le Directeur Général de Cap Excellence, le Comptable public de la Trésorerie Abymes/Gosier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

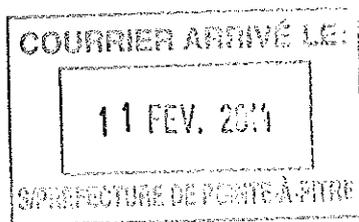
La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député- Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député- Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Président du CROSGUA ainsi qu'à Madame le Trésorier Principal d'Abymes/Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le **10 FEV. 2014**



Le Président,

Jacques BANGOU

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le **11 FEV. 2014**
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le **11 FEV. 2014**
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le **11 FEV. 2014**
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le **11 FEV. 2014**
- Délibération transmise à Monsieur le Président du CROSGUA, le **11 FEV. 2014**
- Délibération transmise à la Trésorerie d'Abymes/Gosier, le **11 FEV. 2014**